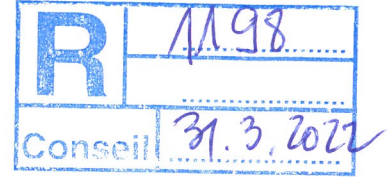


Question écrite



Congé du mardi gras

En janvier dernier, nous apprenions que le carnaval de Porrentruy, suite aux mesures sanitaire, était annulé. Quelques jours plus tard, l'école primaire informait les parents que les enfants avait cours le mardi gras 1^{er} mars l'après-midi.

Je remercie les organisateurs et organisatrices du carnaval de Porrentruy d'avoir essayé. Mais je trouve dommage que l'école est scolarisé les enfants l'après-midi alors que plusieurs autres villages ont décidé de faire au pied levé carnaval suite aux mesures sanitaire levées.

Il aurait été préférable de laisser ce jour férié, étant donné qu'il est dans la liste des jours fériés annuel, les parents sont déjà organisés avec leur moyen de garde.

Je souhaiterais connaître les points suivants :

Est-ce que la commission d'école a donné son aval pour la modification de congé du mardi gras ?

Est-ce que le mardi 1^{er} mars durant lequel les enseignants ont dû travailler sera compenser comme l'année dernière ? C'est-à-dire en informant les parents peu de temps avant Noël que leurs enfants finissent un demi-jour avant !?

Serait-il possible à l'avenir, d'avoir des congés plus harmonisé entre les différents degrés et écoles ? Pour le primaire et le secondaire.

Pour le groupe PDC-JDC



Laure Roy